

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZES MONDE PLI (ISIN : FR0007371950)

Cet OPC est géré par UZES GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion

Site internet : www.finuzes.fr

Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations

Autorité compétente : Uzès Gestion est agréée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.

Date de production : 01/01/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Monde PLI est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : Le fonds a été créé le 17/12/1979 pour une durée de 99 ans (jusqu'au 17/12/1979) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

SFDR : Le fond relève de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure) et est labellisé ISR.

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux marchés actions des pays de la zone euro. Cet OPC est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Il est également éligible au Plan d'Épargne en Actions. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds actions (5 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en actions. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Indicateur de référence : MSCI World Index (ACWI)

Dépositaire : Financière d'Uzès

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le fonds, de classification « actions internationales », est centré sur les moyennes et grandes capitalisations de sociétés cotées sur un marché réglementé et plus particulièrement les marchés Européens, Nord-Américain et Asiatiques. L'objectif de gestion est de fournir à l'investisseur un fonds dynamique recherchant une performance à moyen terme sur les marchés d'actions internationaux, dont la sélection est à la discrétion du gérant. L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis
- L'indicateur de référence est l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis. L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indicel.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont les émissions carbone, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants...
- Dans le cadre de la gestion de cet OPC, la sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique...), et intégration des critères ESG.
- La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
- Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.
- En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai raisonnable pour arbitrer la position dans le meilleur intérêt des porteurs.
- Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Au final, la notation ESG de l'OPC doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en « amélioration de note »).
- L'intégration des critères ESG permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.
- Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.
- L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure »).
- Le FCP a reçu le Label ISR de l'Etat français.

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

- Au minimum de 75% de l'actif en actions ou autres titres donnant ou pouvant donner directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote. Les Titres sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs économiques et géographiques.
- Au maximum de 25% de l'actif en valeurs à revenus fixes.
- Au maximum de 10% de l'actif en petites capitalisations.
- Au maximum de 10% de l'actif en parts d'OPC français ou OPC européens conformes à la directive 85/611/CEE. Ces OPC pourront être gérées par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès et pourront concerner des OPC monétaires et/ou OPC investis en actions. /ou de couvrir le portefeuille, les produits dérivés. L'utilisation de ces instruments pourra entraîner une surexposition maximum de 125%.
- La durée minimale de placement recommandée est 5 ans.
- Ce fonds est un OPC de capitalisation.
- Les demandes de souscription et de rachats de parts sont exécutées de façon hebdomadaire, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».

L'OPC est classé en catégorie 5 en raison de son exposition permanente aux marchés des actions. Cette catégorie de risque situe la volatilité entre 10% et 15%.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
- Risque de perte de capital : l'OPC n'est pas garanti en capital.

- Risque de surexpositions du fonds lié à l'utilisation des instruments dérivés : la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- Risque de volatilité : le mode de gestion de l'OPC peut entraîner des variations importantes de la VL du fonds.
- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents titres, il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés le plus performants.
- Risque de change : le risque de change demeure accessoire.
- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance peut baisser.
- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 5 ans</i>
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 190 EUR	8 778 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-2,57%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 784 EUR	9 921 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,16%	-0,16%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 300 EUR	10 304 EUR
	Rendement annuel moyen	3%	0,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 751 EUR	15 965 EUR
	Rendement annuel moyen	37,51%	9,8%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit entre avril 2015 et avril 2020 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit entre septembre 2018 et septembre 2019 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit entre mars 2020 et mars 2021 pour un investissement dans le produit lui-même.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement sans dépasser le montant de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		<i>Si vous sortez après 1 an</i>
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Nous facturons au maximum 4% de frais d'entrée pour ce produit	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2%* de la valeur de votre investissement par an.	200 EUR
Coûts de transaction	Il n'y a pas de frais de transactions pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2022. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion 'long' (à l'achat seulement).

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'UZès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais.

Les rachats sont exécutés de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :

Par e-mail à : contact@finuzes.fr

Par courrier postal à : Financière d'UZès, 13 Rue d'UZès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'UZès-13 rue d'UZès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du vendredi qui suit la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le vendredi est un jour férié légal, la valeur liquidative de l'OPC est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de La Financière d'UZès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.